

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Juillet

LA BOURSE DU TRAVAIL

AU SÉNAT

Au cours du vote du budget par le Sénat, une intéressante question a été posée par M. Trarieux au président du conseil : Que va faire le gouvernement avec la Bourse du Travail de Paris? Elle a été occupée militairement et cet acte d'énergie a été approuvé par l'opinion publique ; mais ce n'est pas une solution. Comment et dans quelles conditions sera-t-elle rouverte? M. Tolain est intervenu dans la discussion pour distinguer entre la question de la Bourse du Travail et celle de l'observation de la loi de 1884 sur les syndicats. M. Charles Dupuy a répondu sur l'un et l'autre point, et chose rare, les trois orateurs, en fin de compte, se sont trouvés d'accord sur la manière dont il convient d'envisager la Bourse du Travail et son fonctionnement de l'avenir.

C'est à M. Tolain, en somme, que revient l'honneur d'avoir présenté avec le plus de clarté et de force la nouvelle ou plutôt la rationnelle définition de la Bourse du Travail. Cette définition, reprise par le président du Conseil, peut se résumer ainsi : « La Bourse du Travail n'est pas l'hôtel des syndicats, c'est le marché libre du travail. » Elle est faite pour tous les ouvriers, qu'ils soient syndiqués ou non, qu'ils fassent partie d'associations régulières ou irrégulières. Tous ceux qui veulent y aller, soit pour apporter, soit pour chercher des renseignements, doivent pouvoir y entrer librement. Cette Bourse est le marché public de l'offre et de la demande, elle n'a et ne saurait avoir qu'un rôle économique. « On a tort, a dit M. Tolain, de la transformer en arène politique. Si on le fait, si elle s'organise en comité de propagande pour une doctrine quelconque, si l'on y prononce des discours révolutionnaires, le droit et le devoir du gouvernement, sont d'examiner s'il doit ou non intervenir et y mettre bon ordre. »

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 11

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

V

CHANGEMENT DE VIE

Effrayé à la vue du sang qui coulait, Mascaret demeura un instant immobile. Cela le perdit. Le jeune homme, revenu de sa stupeur, excité encore par cet acte lâche, empoigna le misérable au cou et lui infligea une correction telle, que le coquin éperdu, poussant des hennissements, étourdi sous cette avalanche de coups de poing, incapable de se défendre contre les muscles d'acier de l'adolescent, prit la fuite à travers champs.

Le jeune homme ne songea même pas à le poursuivre, Gertrude gisait devant lui inanimée. Le sang, arrêté par un caillot formé à la blessure, ne coulait plus. Rapidement, il déchira le corsage de la petite fille et examina la plaie. Elle était peu grave. La lame, après avoir glissé contre l'os de l'épaule, avait tourné. Cependant, il fallait faire un pansement. Prenant la malheureuse dans ses bras, il la porta sur le bord du Li-on, et, mettant

Ces sages et fortes considérations rendaient facile la réponse du président du conseil. Il a constaté, sans soulever aucune protestation, que depuis longtemps la Bourse du Travail avait dévié de sa destination économique, que les syndicats, en fait s'en étaient emparés et que leur domination tyrannique en rendait l'accès très difficile et souvent même impossible aux travailleurs isolés, ou même à certaines corporations qui avaient le malheur de déplaire aux maîtres de céans. Il a fallu faire cesser cet état de choses. Pour ramener l'institution à sa destination primitive, il faut un règlement, qui est en préparation au ministère de l'intérieur. Les dispositions de ce règlement, sans gêner la liberté ni des syndicats, ni des ouvriers indépendants, préviendront le retour des abus qu'on a été obligé de réprimer et s'inspireront toujours de l'esprit et de la lettre de la loi de 1884 qui reste jusqu'à nouvel ordre la règle souveraine et pour les ouvriers et pour le gouvernement.

J. QUERCYTAÏN.

Les Affaires de Siam

Le gouvernement siamois, par l'intermédiaire de son Ministre à Paris, le prince Vadhana, a fait demander au gouvernement français une prolongation du délai qui lui a été fixé pour faire connaître sa réponse.

Le gouvernement français n'a pas cru pouvoir lui accorder cette prolongation.

L'ULTIMATUM

Londres, 22 juillet.

La légation siamoise reçoit de Bangkok la dépêche suivante qu'elle fait publier par la presse anglaise :

Le Ministre des Affaires étrangères siamois a reçu de M. Pavie l'ultimatum du gouvernement français.

M. Pavie a dit que, si le Siam refusait de se soumettre, il se retirerait à bord du vaisseau de guerre le *Forfait* et le blocus serait déclaré.

On croit que le gouvernement siamois acceptera de payer l'indemnité réclamée, mais il est douteux qu'il consente à céder des territoires.

Le Siam va demander sur ce point conseil au gouvernement britannique et l'avis du gouvernement britannique pèsera d'un grand poids.

l'épaule à nu, lava la blessure à grande eau.

L'impression de fraîcheur, que la petite fille ressentit, la ranima. Elle ouvrit les yeux, et vit ce bel et fier adolescent qui la regardait doucement.

— N'ayez pas peur, mon enfant, dit-il, en enveloppant l'épaule de son mouchoir, qu'il venait de déchirer avec ses dents.

— Je n'ai pas peur de vous, répondit Gertrude.

— Pourquoi donc ce misérable vous frappait-il? Elle rougit un peu, et confusa :

— Parce qu'il avait voulu voler Jean Oullier qui est un brave homme, et que je l'en ai empêché.

L'inconnu la regarda. Cette réponse naïve le touchait.

— C'est votre père?

— Oh! non.

— Eh bien! je vais vous conduire à vos parents; je devine qu'ils vous ont mise en condition chez ce coquin. J'ai bien vu, en causant avec vous, il y a un an, que vous aviez reçu quelque instruction. Vos parents doivent être donc de braves gens. Je leur raconterai ce que j'ai vu, et il ne vous laisseront pas retourner chez votre maître.

— Je n'ai plus de parents, monsieur. Après la mort de maman... (elle baissa un peu la voix), M. Mascaret m'a trouvée abandonnée, perdue dans un champ. Il m'a emmenée et je suis restée volontairement avec lui.

— Ah! c'est là le Mascaret?

— Vous le connaissez?

— Qui ne le connaît pas dans le pays? Je vois, vous ne voulez pas, vous ne pouvez pas rentrer chez lui. D'ailleurs, j'ai acquis quelques droits sur

LA SITUATION A BANGKOK

Saïgon, 22 juillet.

D'après des nouvelles de Bangkok, dans les milieux européens de cette ville on est d'avis que les Siamois sont généralement favorables à une acceptation des demandes de la France, sous réserve de discuter certains points de détail.

SUR LE MÉKONG

Saïgon, 22 juillet.

Avant-hier, le chef siamois Prea-Pitcha, commandant la région de Khône, a envoyé un parlementaire au capitaine français, le priant de cesser le feu.

D'après des avis qui lui étaient parvenus de Bangkok, le commandant de la marine française était arrivé devant cette ville pour traiter de la paix.

Le capitaine Adam de Vilers a répondu qu'il était sans instructions, mais qu'il était prêt néanmoins à cesser le feu aussitôt la remise des forts élevés par les Siamois.

On ignore la réponse faite par le mandarin siamois aux contre-propositions du capitaine français.

Il ne semble pas d'ailleurs qu'on ait accordé grande confiance aux offres du mandarin Prea-Pitcha, car 350 hommes viennent de partir pour renforcer l'occupation de l'île de Khône. Ces troupes seront placées sous le commandement d'un lieutenant-colonel.

AU PARLEMENT ANGLAIS

Londres, 22 juillet.

Dans la séance d'aujourd'hui, à la Chambre des communes, sir Edouard Grey, répondant à MM. Bartlett et Curzon, déclare qu'il ne peut pas dire encore quelles limites géographiques le gouvernement français assigne à sa demande mais le gouvernement anglais espère en être informé très prochainement par lord Dufferin.

Répondant à diverses autres questions posées par les mêmes membres, sir Grey déclare, à propos de l'éventualité d'un blocus du Ménam, que le gouvernement anglais est très désireux de hâter une solution pacifique, mais il n'a aucune marche définitive à annoncer.

M. Bartlett demande si le gouvernement anglais ne cherchera pas à obtenir une prorogation de la période de temps accordée pour un sursis.

Sir Grey ne croit pas qu'une intervention du gouvernement anglais, pour obtenir un délai, pourrait contribuer à une solution amicale.

M. Bartlett insiste. Il demande si cela veut dire que l'ultimatum recevra son plein effet avant que le gouvernement anglais connaisse les intentions de la France.

Sir Edouard Grey répond :

vous, et je ne le permettrai pas.

— Oh! je vous en supplie, monsieur, ne laissez pas retourner à la Bique. J'ai été trop malheureuse depuis que j'y suis, et j'y suis restée un an. J'ai tellement souffert, allez! Faites de moi ce que vous voudrez, mais que je n'aie plus à la Bique.

Le jeune homme la regarda encore attentivement. L'œil clair et doux de l'enfant suivait le sien avec une sorte d'attention inquiète. Lui songeait; évidemment une idée lui était venue, et il hésitait avant de la mettre à exécution. Gertrude, le voyant réfléchir, eut peur qu'il ne la laissât seule; alors, croisant ses petites mains, avec un accent d'indolence prière :

— Vous m'avez sauvée deux fois, monsieur... Vous ne pouvez pas me tuer maintenant. Et ce serait moi tuer, je vous jure, que de m'abandonner encore. Il n'y a que vous qui m'aimez au monde!

« Il n'y a que vous qui m'aimez au monde! »

Cette phrase remua le cœur du jeune homme, dite par un enfant, qui ne savait même pas son nom!

— Comment vous appelez-vous? demanda-t-il.

— Gertrude.

Un an s'était écoulé depuis le drame terrifiant de Beaumont. Elle crut pouvoir reprendre son nom d'autrefois. C'était bon qu'elle eût dit s'appeler Louise, quand on pouvait la chercher. Mais qui songerait à elle, maintenant?

L'inconnu reprit :

— Gertrude, tout court?

— Oui.

— Vous n'avez pas de nom de famille?

— Non.

En ce qui nous intéresse, c'est-à-dire sur la question des arrangements territoriaux, nous sommes dès à présent en communication avec le gouvernement français. Aucune limite géographique n'a été proposée.

Londres, 22 juillet.

D'importantes communications ont été échangées aujourd'hui entre le Foreign Office et M. Jones, ministre d'Angleterre à Bangkok.

Des dépêches urgentes ont aussi été expédiées à Singapour où l'amiral Freemantle attend avec la plus grande partie de la flotte de Chine.

En résumé, le gouvernement britannique a fait savoir à la Cour de Siam que l'Angleterre ne se voyait aucunement dans l'obligation de lui prêter assistance dans la crise présente.

Le Siam doit traiter lui-même avec la France au sujet de la satisfaction à donner aux réclamations formulées par le gouvernement de la République, et au paiement d'indemnités.

Néanmoins, l'Angleterre demande à avoir voix au chapitre si quelque arrangement territorial venait à être conclu.

LA LÉGION ÉTRANGÈRE

Oran, 22 juillet.

Un détachement de la légion étrangère, à l'effectif de cinq cents hommes, s'est embarqué ce matin à bord de la *Ville-de-Naples*, à destination de Marseille, où il sera transbordé sur le courrier des Messageries maritimes à destination du Siam.

Avant l'embarquement, le général Metzinger a fait former le cercle aux soldats, avec les officiers au centre, et a prononcé une allocution accueillie aux cris de : « Vive la France ! vive le général Metzinger ! » auxquels se sont ajoutés les cris de : « Vive la Légion ! » poussés par la foule énorme accourue pour assister à l'embarquement.

La plupart des officiers et soldats ont déjà fait la campagne du Dahomey ou du Tonkin, et la majorité se compose de chevronnés; aussi ces troupes ont-elles un merveilleux aspect.

La *Ville-de-Naples* est partie à midi.

Le Refus de l'ultimatum français

A onze heures hier matin, le Ministère des Affaires étrangères n'avait encore reçu de notre Ministre de France que la première partie d'une dépêche que, vu sa longueur, M. Pavie a dû expédier en deux télégrammes.

Il résulte de cette première communication que sur le premier point de l'ultimatum exigeant la reconnaissance formelle par le roi de Siam des droits de l'empire de l'Annam et du royaume de Cambodge sur la rive gauche du Mékong, le gouvernement de Siam se refuse à cette reconnaissance pure et simple, et paraît n'admettre comme

— Eh bien, mon enfant, moi je me nomme Pierre Kervigan. Voulez-vous me suivre?

— Oh! tout de suite.

E le prononça ces quatre mots sans hésiter, avec une joie profonde enfantine. Pierre reprit :

— Votre blessure ne vous fait pas trop mal?

— Elle me brûle un peu seulement.

— Bon! Appuyez-vous sur moi, parce que vous n'auriez pas la force de marcher, et la route est longue. Je vais vous porter. Là... bien. Je ne vous fait pas mal?

— Non, monsieur...

E le avait jeté naïvement ses deux bras autour du cou de Pierre. Celui-ci marcha rapidement à travers le Grand-Pré; puis, prenant un petit sentier qui partait de la route, il se dirigea vers la mer. Le jeune homme ne voulait pas cheminer sur la route. Il craignait les commentaires des passants qui le verraient ainsi, avec son doux fardeau.

Par la plage, le trajet était plus fatigant, peut-être, mais plus court. C'était un gracieux tableau que celui de ce jeune homme agile et fort, sautant de roche en roche, avec la légèreté d'un chamois, comme s'il n'eût pas senti la petite fille appuyée contre sa poitrine.

Dé temps en temps, il s'arrêtait pour respirer un moment; puis il disait à Gertrude :

— Vous n'êtes pas fatiguée?

— C'est vous, monsieur, qui devez être fatigué.

Reposez-vous un moment.

— Oh! je suis solide, ne craignez rien.

(A suivre.)

incontestables les droits que la France fait valoir qu'au-dessous du dix-huitième degré, c'est-à-dire au-dessous du premier coude que le Mékong fait au Nord-Est.

La fin de non-recevoir du gouvernement siamois a été évidemment inspirée par l'influence des négociants anglais de Bangkok.

La théorie du Mékong-frontière jusqu'au dix-huitième degré seulement, est en effet celle qu'a toujours défendue la presse britannique et on retrouve, dans la dépêche suivante de Bangkok que publie le Times, les arguments que mettra en avant le gouvernement siamois pour justifier son refus.

Bangkok, 22 juillet.

« L'étendue de territoire réclamée dans l'ultimatum français s'élève à 95,000 milles carrés ; ce territoire comprendrait une province qui a été cédée par la Birmanie au Siam, à la condition qu'elle ne serait rétrocédée à aucune autre puissance ; il comprendrait aussi un territoire de 50,000 milles carrés au nord-ouest du Siam, dans lequel la France n'a jamais pénétré.

» La demande de la rive gauche du Mékong prouve que la déclaration de M. de Lanessan, à savoir que la France réclame les territoires qu'elle possédait auparavant, n'est pas correcte. »

» Les demandes françaises confirment ce qui a déjà été dit, que l'attaque de la France au Siam est réellement dirigée contre l'Angleterre. »

A l'heure qu'il est, notre Ministre doit donc avoir quitté Bangkok et le blocus doit être établi devant Paknam.

Toute prolongation des négociations serait dangereuse ; espérons que le gouvernement saura agir avec énergie et surtout avec rapidité.

COMBAT A L'ILE DE KHONE

Saigon, 23 juillet.

Une dépêche de Stung-Treng annonce que, le 19 au matin, le capitaine Adam de Villiers, qui commande nos forces dans l'île de Khone, a ouvert le feu contre les Siamois.

Il a pris, dans la journée, les forts de Dondua, de Donngo et de Domhan, confinant ainsi les Siamois dans le fort de Don-Som.

Ce fort, quoique défendu par trois ouvrages sérieux, fut enlevé hier sans que nous subissions aucune perte.

Le groupe des îles de Khone est donc maintenant occupé entièrement. Il reste à prendre la ville de Khong.

Les pertes des Siamois, dans ces derniers jours sont évaluées à trois cents tués et deux cents blessés.

LA GUERRE AU SIAM

Bangkok, 24 juillet.

Les nationaux français sont placés sous la protection du consul général des Pays-Bas.

M. Pavie est parti ce matin.

INFORMATIONS

Les Chambres

L'ensemble du budget ayant été voté samedi par les deux Chambres, la session a été déclarée close.

Aux obligataires du Panama

M. Lemarquis, administrateur judiciaire, nous demande d'insérer la lettre suivante, qui peut intéresser un grand nombre de personnes :

« Le tribunal civil de la Seine, par un jugement rendu le 4 du présent mois, en exécution de la loi du 1er juillet 1893, m'a désigné pour être le mandataire prévu par la dite loi.

» Ma mission, sans entraver en rien l'initiative de ceux qui voudraient agir par eux-mêmes, consiste à exercer, au bénéfice de tous, les actions judiciaires qui vous appartiennent à chacun, mais dont, en pratique, l'exercice isolé serait pour tous difficile et pour beaucoup impossible.

« Quoique ayant reçu mon mandat de la justice à laquelle j'en devrai rendre compte, je tiens essentiellement à me mettre immédiatement en communication avec les porteurs d'obligations afin de poursuivre en communion d'idées avec eux l'accomplissement de ma mission.

» J'engage donc très instamment tous les obligataires à me faire connaître leurs noms et adresses, le nombre et les numéros de leurs obligations, la catégorie à laquelle elles appartiennent ainsi que leurs prix d'acquisition.

» Ces renseignements devront m'être adressés 3, rue Louis-le-Grand, à Paris. — G. LEMARQUIS. »

AU DAHOMEY

Le paquebot *Stamboul*, de la Compagnie Fréchet est arrivé dans le port de Marseille, venant de la côte occidentale d'Afrique ; il ramène 127 militaires, la plupart en excellente santé.

Deux soldats des bataillons d'Afrique ont succombé pendant la traversée.

Parmi les passagers se trouve le colonel Lambinet, qui fut, au Tonkin, le héros du combat de Bac-lé ; c'est à lui que le général Dodds, rentrant en France, remit le commandement suprême, commandement qu'il a cédé lui-même au colonel Dumas.

A bord, se trouvaient encore le commandant Echalière, le capitaine d'artillerie Hazotte, M. Manet, officier de la même arme, M. le sous-commissaire de la marine-Henrion, les capitaines Combette et Kurtz, les lieutenants Nèple,

Steiner et Vivel ; l'enseigne de vaisseau Loubarre.

Le colonel Lambinet a fourni, sur notre situation au Dahomey, quelques renseignements intéressants.

A son avis, il ne sera pas nécessaire de former une nouvelle colonne d'expédition, et les effectifs, actuellement en campagne, suffiront largement pour assurer notre conquête.

De la côte jusqu'à Allada, le pays est tranquille sur un parcours de soixante kilomètres. Dans le Nord, où s'est réfugié Behanzin, la situation change, il est vrai, et nos soldats sont en alerte continuelle. Mais cela était prévu, et les escarmouches des Dahoméens n'ont rien qui doive nous surprendre.

Il n'est plus ou presque plus question de Behanzin à la côte. Tous les villages compris dans le rayon de la mer à Abomey-Calavy, qui avaient été brûlés par la colonne Dodds, ont été en partie rebâties. Les nègres ont repris leurs travaux et ensemençé les champs de maïs.

Dès son arrivée, le colonel Dumas s'est rendu à Abomey, et il a fait ensuite route pour Whydah, accompagné de deux cents hommes.

Le colonel Dumas était attendu à Kotonou le 10 courant.

D'après des émissaires, Behanzin a tenté de se rapprocher des Egbas, ses ennemis. Il a été éconduit, mais les Anglais lui ont promis aide et protection.

Pour prouver la sincérité de leurs engagements, les Anglais ont fourni à Behanzin des armes et des munitions. Ils racolent des esclaves qu'ils font enrôler ensuite dans les milices du roi déposé.

Dans la région du Togo, les Allemands ont également cherché à favoriser les tentatives d'hostilité de Behanzin.

On raconte, à bord du *Stamboul*, un fait de la plus haute gravité, que nous donnons sous toutes réserves.

On se souvient que le lieutenant Badaire, lors de la surprise de Dogba, fut tué sous sa tente ; le vaillant officier aurait été frappé par une Française qui voulait se venger. Une enquête est ouverte.

On annonce comme certain le départ de Marseille, pour le Dahomey, du général Dodds. Il aura lieu le 10 août, à bord du *Stamboul*. Ce navire va être aménagé pour transporter à la côte un contingent de 300 mulets, du matériel et des vivres.

jeudi prochain, 27 juillet, à 2 heures, dans une salle de la préfecture.

Nomination

M. Monteil, surnuméraire au service actif des contributions indirectes dans le département du Lot, est nommé commis à Nevers, par décision du 20 Juillet.

Mérite agricole

M. Pierre Galérie, maire de Glanes, est nommé chevalier du Mérite Agricole par décision du 19 Juillet.

L'avancement dans l'armée

Les dernières promotions ont permis de constater le ralentissement regrettable de l'avancement. Sur cinquante-cinq officiers supérieurs promus, on constate que les capitaines d'infanterie promus chefs de bataillon, ont plus de seize ans d'ancienneté ; les capitaines de cavalerie nommés chefs d'escadron avaient douze ans de grade ; l'ancienneté des capitaines d'artillerie recevant le quatrième galon dépasse seize ans et demi.

L'application progressive de la loi des cadres permettra aux capitaines d'arriver un peu plus jeunes officiers supérieurs. La stagnation prolongée des capitaines dans leur grade n'en est pas moins très regrettable. Comme témoignage d'encouragement, le général Loizillon compte introduire dans le projet du budget pour 1895, une demande de crédit destinée à améliorer la solde des capitaines.

Le sac

Le général Loizillon vient de réglementer le port du sac et des cartouchières. Désormais, les jeunes soldats porteront seulement la bretelle de suspension et les cartouchières. Ils n'prendront le sac que pour l'exécution pratique du service en campagne, les services des places, les marches d'entraînement, les exercices en terrains variés et le tir.

L'instruction individuelle terminée, le chargement des cartouchières se fera à raison de trois paquets de cartouches par semaine, de façon à arriver en cinq semaines à la charge complète de quinze paquets. Le sac sera d'abord porté vide, puis chargé progressivement de cette façon. Deux mois environ après l'incorporation, les recrues pourront porter le chargement réglementaire.

MAIRIE DE PRAYSSAC

Avis

Le maire de la ville de Prayssac soussigné porte à la connaissance de ses administrés qu'une enquête est ouverte, à la mairie de cette ville, au sujet de l'acquisition d'une parcelle de terrain, nécessaire à l'agrandissement du cimetière. Cette enquête aura lieu à partir du 22 juillet jusqu'au dimanche 30.

Le Maire, BESSE.

Prayssac

La dernière foire a été belle, les bœufs étaient en hausse ainsi que les porcs qui avaient un peu de chair.

Les moutons étaient aux prix des dernières foires.

La volaille était bon marché.

Les lapins de 20 à 25 cent. la livre.

Les oisons de 4 à 5 fr. la paire.

Le blé de 13 à 14 fr. les 4/5.

Le maïs de 11 fr. 50 à 12 fr. les 4/5.

Mauroux

La foire n'a pas été belle. Il s'est fait peu d'affaires sur les bœufs ; les cours avaient baissé.

Peu de porcs et presque pas de vente.

La volaille se vendait environ 50 cent. la liv.

Les lapins de 1 fr. 50 à 2 fr. la paire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Un train de plaisir pour une excursion dans la Corrèze partira de Paris le lundi 31 juillet à 2 heures du soir.

Il desservira les stations comprises entre Masseret, St-Julien-le-Vendomois, Brive, Larche, Gignac-Cressensac, Tulle, Ussel et Turenne.

Le retour à Paris aura lieu le 11 août à 3 h. 20 du soir.

Prix des places, aller et retour (timbre-quitance de 0,10 non compris) :

De Paris à St-Julien-le-Vendomois, Brive, Brive, Larche, Gignac-Cressensac, Tulle, Turenne et aux stations intermédiaires : 2^e classe 34 fr., 3^e classe 23 fr.

De Paris à Gimet, Ussel et aux stations intermédiaires : 2^e classe 36 fr., 3^e classe 25 fr.

La compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 30 juillet à 6 h. du soir.

Les névralgies, les douleurs dans l'estomac, les maux de tête sont combattus avec succès dans un grand nombre de cas par les Pilules Suisses.

Le meilleur dépuratif connu est la *Tisane Dussolin*. Il suffit d'en prendre une demi-cuillerée à café chaque matin. On en trouve dans toutes les pharmacies. Vente en gros à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

DISTRIBUTION DES PRIX

A L'ÉTABLISSEMENT DES PETITS-CARMES

Nous voici dans la *Semaine des Lauriers*, lauriers classiques, bien entendu. Les Petits-Carmes viennent d'ouvrir la série des distributions de prix. Grande joie pour les écoliers qui se sont disputés les récompenses et qui voient arriver le repos désiré ; non moins grandes émotions pour les mères des lauréats ! De prime abord, les papas semblent moins impressionnés, plus graves d'aspect et de maintien. Au fond, plus d'un se dit dans sa barbe rayée de fils d'argent : « Et moi aussi, j'ai eu des couronnes ! » Que de souvenirs se réveillent alors ! Et comme c'est bon de revivre quelques instants les heures si douces des jours d'autrefois !

Aujourd'hui, nombreuse réunion dans la cour d'honneur des Petits-Carmes, abritée du soleil par un *velum*, et le verdoyant feuillage des platanes. Sur l'estrade, on n'aperçoit pas, comme d'habitude, Mgr Grimardias, Evêque de Cahors. Retenu ailleurs par d'autres devoirs, Sa Grandeur ne peut donner à cette vive jeunesse ses encouragements toujours appréciés. Ajoutons bien vite que les regrets de son absence se trouvent adoucis, en voyant le digne et zélé archiprêtre de la Cathédrale, M. l'abbé Belvéze, occuper le fauteuil de la présidence. A ses côtés, prennent place Messieurs les Membres du Chapitre, les Directeurs du Grand-Séminaire, les Curés des paroisses de la Ville et des environs, ainsi qu'une foule d'anciens élèves venus pour la séance annuelle de leur Association.

A 10 heures précises, après une brillante ouverture exécutée par la fanfare de l'Établissement, M. le Président donne la parole au Père Perron, chargé de prononcer le discours d'usage.

Cette année, avec sa parole toujours élégante, claire et sympathique, l'orateur a pris pour sujet l'éloge d'un enfant du Lot, MGR BONAMIE, archevêque de Calcédoine. Plusieurs fois interrompu par les applaudissements de l'Assemblée, il a mis en lumière les différentes phases de la vie si mouvementée de l'illustre Prélat. Dès les premiers mots, l'attention fut captivée, elle se soutint jusqu'à la fin sans faiblir un seul instant. Il n'est que juste de constater le puissant intérêt de ce discours où le P. Perron a su montrer que ses nombreuses années d'enseignement n'ont rien diminué de sa verve et de son talent.

Nous ferons mieux que d'analyser ce beau langage : pour la satisfaction de nos lecteurs, nous l'insérons intégralement dans nos colonnes. Mais auparavant, mentionnons les succès des élèves qui ont été reçus aux examens depuis la précédente distribution. Voici leurs noms :

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES, 2^e PARTIE
Ayroles Laurent, de Prudhomat.
Genès Charles, de la Magdelaine.
Girma Henri, de Cahors.
Sausset Charles, de Cahors.

Admissible
Galet-Lalande Marsel, de Vayrac.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES, 1^{re} PARTIE
Rescoussié Daniel, de Cahors.

Admissibles

Pagès Etienne, d'Albas.
Sausset Gabriel, de Cahors.

BACCALAURÉAT ÈS-SCIENCES

Ayroles Laurent, de Prudhomat.
Signalons encore les lauréats qui ont eu le plus de nominations :

Philosophie : Rescoussié Daniel, Carriol.
Rhétorique : Baudel, Albert Tardieu, Bons, David.

Seconde : Agulhon, Baboulène, Dalat, Latreille.

Troisième : Bertrand Henri, Conquet, Laleman, Du Pouget.

Quatrième : Parra, Rey, Lormède, Darnis, Bourrières.

Cinquième : Karkowski, Tardieu Victor, Jubin, L. De Bellefont.

Sixième : Larrive, Abadie, Laparra, Rollés.

Septième : Mazard, Lasaygues, Durand, Pradines, Delsaud.

Huitième : M. Ausset, P. Capet, C. Bertrand, Brugières.

Cours de français : J. Baudel, Berger, Rivières, F. Vinet, Bataille, Courtaud, Labrunie.

Classe élémentaire : J. Depeyre, De Lafaurie, Vialard, Deloncle, Couailhac, H. Lascaze.

DISCOURS

Prononcé par M. l'abbé PERRON
DIRECTEUR DES PETITS-CARMES

Mgr BONAMIE, archevêque de Calcédoine

MONSIEUR L'ARCHIPRÊTRE,
MESSIEURS,

C'est un antique usage, nous dit Tacite, de transmettre à la postérité les actes et les mœurs des hommes illustres. Cet usage, en vigueur à Rome et chez les peuples policés, l'historien s'en autorise pour raconter la vie d'Agricola, son beau-père, romain dont la jeunesse sérieuse, les services précoces, la renommée pure, la gloire de soldat conquise sur les champs de bataille, lui paraissent dignes de revivre en traits brillants sous sa plume.

Ne me sera-t-il pas permis de ressentir la généreuse envie de Tacite et de suivre son exemple, non pas précisément en vertu d'une coutume dont parfois on abuse, mais au nom de la solidarité qui unit tous les enfants d'une même province, cette petite patrie dans la grande; au nom de la piété filiale justement soucieuse de rendre hommage à la mémoire d'ancêtres vénérés; au nom de l'Eglise qui se plaît à entourer d'éloges publics les mérites de ses princes et de ses chefs? Oui, aujourd'hui, comme l'historien d'Agricola, je voudrais esquisser, dans une rapide étude, la vie d'un Prélat qui fit honneur au Quercy, son pays natal; aux Petits-Carmes qui eurent les prémices de son enseignement et virent, avec Cahors, le déclin de ses années; à la Religion dont il fut l'apôtre en Champagne et qui, dans la maturité de son talent, le fit asseoir sur le siège de St-Polycarpe, à Smyrne; pourquoi n'ajouterais-je pas, à l'Institut des Sacrés-Cœurs dont il fut le supérieur général, et à la France qu'il représenta, comme Consul, en Orient.

A m'entendre énumérer ces divers titres, votre pensée, Messieurs, vient au-devant de la mienne. Sans que je le nomme encore, vous avez reconnu et vous saluez déjà, avec les sympathies du cœur, le prélat distingué qui voulut finir près de vous une longue et laborieuse carrière, employée toute entière au service de la Religion. Couché depuis près de vingt ans dans sa tombe, il célèbre en ce moment près du Pontife éternel les noces de diamant de son épiscopat. En pareille occurrence, et devant cette assemblée qu'il présida si souvent pendant sa vie, il m'a semblé, Messieurs, que l'heure était venue d'acquitter une dette commune de reconnaissance et d'affection. Comment ne trouverais-je pas de l'écho dans vos âmes, quand je viens retracer, sans autre mérite que celui de l'exactitude, la vie de Mgr Pierre-Dominique-Marcellin-Raphaël BONAMIE, archevêque de Calcédoine?

I

Entre Luzech et la riche plaine de Juillac, adossée, j'allais dire, blottie au pied des hauteurs qui la dominent, émerge, comme d'un nid de verdure, la modeste mais intéressante cité d'Albas. Ses maisons s'alignent et se pressent un peu au hasard, les unes étagées sur les pentes de la montagne, les autres suivant les sinueuses déclivités du sol. Que si vous la considérez faisant front au nord, avec son donjon carré qui surplombe à pic le cours du Lot, vous lui trouverez une mine assez fière et comme un aspect féodal. Le château d'Albas, souvent mentionné dans les chroniques du Quercy, appartint longtemps aux Evêques de Cahors qui finirent par le céder aux Labouyssette: c'était leur second Mercuès. Deux de ces prélats y sont morts: Antoine de Luzech en 1510, et Antoine Hébrard de Saint-Sulpice, en 1601.

Au siècle dernier, cette ville comptait, parmi ses habitants, nombre de familles bourgeoises, enrichies par le commerce des vins et qui s'alliaient assez fréquemment avec la noblesse du pays. De leurs rangs sont sortis des personnages de haut mérite, hommes d'Eglise, hommes de robe et hommes d'épée. Bordeaux n'a point oublié le nom du « grand Constant » dont les vins y jouissaient de la première marque. La légende veut qu'ils aient été particulièrement appréciés du roi de Prusse, Frédéric II. Il est certain qu'ils figuraient avec honneur sur la table de Louis-Philippe, aux Tuileries.

C'est à Albas, Messieurs, dans la partie moyenne du château, apportée en dot par sa mère, que naquit, le 26 mars 1798, le futur archevêque, Marcellin Bonamie. Son père, Dominique Bonamie, sortait d'une ancienne maison bourgeoise, non sans gloire dans la magistrature et le barreau. Sa mère, Victoire de Labouyssette, était l'une des seize enfants de M. de Labouyssette et de dame Thérèse de Combarieu, famille noble du pays.

Une remarque à faire et qui ne saurait vous échapper, Messieurs, c'est qu'il est naturel, quand on étudie un homme ayant joui de quelque célébrité, de se tourner vers sa source et de le chercher lui-même dans les âges où il n'était pas encore. On veut savoir d'où vient le sang qui coule dans ses veines. Sans admettre les fatalités de l'atavisme, ni l'influence irrésistible des milieux, n'est-il pas bon de remonter jusqu'aux origines pour expliquer dans une certaine mesure la formation du caractère, et comme la dominante, la trempe d'esprit d'un homme?

Loin de moi, certes, la pensée téméraire d'entreprendre une généalogie qui s'en irait se perdre dans la nuit des temps. Les documents utiles ont été emportés dans la tourmente révolutionnaire. Qu'il me suffise de vous dire, Messieurs, sur la foi de témoins compétents, quels furent les aïeux récents de notre prélat.

Du côté paternel, je vois que les Bonamie d'Albas ont formé plusieurs branches, celle des Bonamie du Roc qui s'est éteinte dans la personne du dernier baron de Mauroux et d'Orgueil en Quercy, décédé, en 1868, en son château de Mauroux près Puy-l'Evêque. Une autre branche, celle des Bonamie de Lafont, a gardé jusqu'en ces derniers temps la maison paternelle des Bonamie, située sur la place d'Albas et devenue actuellement l'hôtel de ville.

Du côté maternel, la noblesse d'origine s'accuse davantage. J'y trouve les de Labouyssette, les de Combarieu, les Crucis de Loubéjac, les de Bercécol de Floyras, les Combe d'Alma, les de Folmont des Albenquats, les Constant, les Pagès, ceux-ci donnent à l'armée un intendant général et des officiers supérieurs. Parmi les victimes de la Terreur, je relève le nom d'un Labouyssette, aïeul du prélat. Son caractère généreux et chevaleresque, sa noble conduite en faveur de M. de Fumel; son ami, lui valut d'être exécuté sur la place Dauphine à Bordeaux. D'autres membres de la famille ont été des confesseurs de la foi, laissant en héritage le souvenir d'une éminente piété.

Issu de tels aïeux, Mgr Bonamie s'en rapproche et se distingue par ce trait de race: une dignité native, dignité personnelle, imposante qui commande le respect, parce qu'elle n'a jamais manqué au respect d'elle-même. Vous, Messieurs du clergé, qui l'avez particulièrement connu, il vous apparaît encore avec ce front noble, ce maintien grave, ce regard franc et parfois si vif, ces lèvres sérieuses et fines qui ne s'ouvraient que pour la vérité, mais qui ne s'interdisaient pas non plus, dans les épanchements de l'intimité, ni la grâce du sourire ni ce charme de piquante bonhomie qu'il mettait dans ses récits de voyage et de mission. D'un caractère ferme, d'une grande rectitude de jugement, d'une sûreté de relations que fortifiait sa dignité personnelle, il allait droit devant lui, il allait au devoir, avec la sérénité de la conscience, et comme il était incapable de tromper même un enfant, il ne pouvait supposer chez les autres un manque de sincérité si éloigné de sa nature. Avec ces qualités, — l'homme n'est pas parfait — une sorte de timidité instinctive que lui firent surmonter la pratique de la chaire et l'habitude de l'administration, mais dont il ne pouvait se défendre tout d'abord, quand il était en face d'un inconnu, timidité qui dut provenir, je le suppose du moins, de la privation prématurée des caresses de sa mère.

Il avait huit ans, quand il eut le chagrin de la perdre. Huit ans! c'est l'âge où la raison s'éveille et s'essaie à comprendre, où le cœur s'épanouit au soleil et sous le rayonnement de la tendresse maternelle, où il sent le besoin de ces sourires approbateurs qui encouragent un enfant au bien, qui le récompensent de ses efforts. Une mère! N'est-ce pas comme l'ange gardien visible, l'ange protecteur du foyer, le Raphaël de ces jeunes Tobies qui vont aborder les difficultés de l'existence? Huit ans! Etre sevré, brusquement! de la voix, du regard, des mille soins délicats, d'un dévouement que rien n'épuise, que rien ne lasse, quelle douloureuse commotion pour cette frêle créature d'orphelin! Et comme l'on comprend le voile de tristesse, de timidité craintive qui dut couvrir ses premiers pas dans le monde!

Dieu, Messieurs, a des vues sur le jeune Marcellin; aussi ne l'abandonne-t-il pas dans son isolement. Il le place sous la tutelle de deux tantes également respectables, Mesdames Salinié et Constant, nées de Labouyssette, qui veulent, la première surtout, lui tenir lieu de mère. Dans ce milieu d'une rare honorabilité de sentiment, l'enfant se révèle bon, docile et intelligent. De jour en jour s'accroissent, chez lui, la droiture, la piété, la dignité, qualités d'ailleurs naturelles à son sang. Le futur Evêque est déjà sérieux, il n'a ni la turbulence ni les bruyantes gaietés de ceux de son âge; il rachète par une maturité précoce ce qu'il apporte de gauche et même d'un peu lourd dans les jeux, délices des autres enfants.

Ses premières leçons, il les reçoit du bon curé d'Albas qui lui enseigne les rudiments du latin, et à qui, en retour, il est heureux de servir de clerc à l'autel. Quand parfois le jeune écolier avait laissé se glisser dans ses devoirs quelque faute contre la syntaxe, le maître, d'après une tradition locale, lui disait alors: « Va, va! Tu ne seras jamais évêque! Boto, Boto! tsamay séras pas cat d'abesqué! » Prophétie improvisée qui devait être démentie par l'événement, mais que des sentiments religieux déjà manifestes auraient dû suffisamment prévenir; car l'enfant ne se trouvait jamais plus à l'aise et comme dans son élément, que quand il assistait à l'office divin et qu'il reconduisait avec gravité, de l'église à leurs demeures respectives, sa grand'mère et sa grand'tante, pieuses et vénérables sœurs de la famille de Combarieu.

Evidemment, ces leçons préparatoires ne pouvaient suffire: il fallait une instruction plus complète et plus suivie. Mais où la prendre? La Convention nationale, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, avait fait table rase

des écoles paroissiales si nombreuses dans les campagnes et généralement gratuites, aussi bien que des collèges secondaires dans les villes. Si vous exceptez les Ecoles centrales qu'elle a établies, une par département, converties depuis en lycées sous l'Empire; si vous exceptez encore les Ecoles spéciales, on peut justement affirmer que les lois et décrets de la Convention pour l'enseignement des classes populaires restèrent à l'état de lettre morte. Vingt années et plus, l'intelligence française, celle du peuple, demeura en friche et sans culture. Quoi qu'on ait pu dire, ce ne sont ni l'Eglise, amie des lumières, ni l'Ancien Régime qui doivent en porter la responsabilité.

A Cahors cependant, dès le Consulat, préoccupé de cette alarmante situation, la municipalité avait réussi à créer l'Ecole St-Urcisse. Déférant à son appel, — je l'ai rappelé dans une autre circonstance, — les Pères des Sacrés-Cœurs en prennent la direction, en 1804; en 1819, elle sera transférée aux Petits-Carmes. Elle prospère rapidement, cette école; elle compte jusqu'à 300 élèves: un pensionnat lui est annexé. Un jour, — nous sommes en 1811 — un jeune enfant, conduit par sa mère adoptive, se présente au supérieur, le Père Hippolyte Launay; il vient à lui, sur les conseils et la recommandation d'un homme de grande vertu, ami de la famille, vénérable confesseur de la foi, qui doit mourir plus que centenaire, M. l'abbé Bessières, curé de Sauzet. Un tel patronage le fait admettre sans hésitation au pensionnat.

Cet enfant, Messieurs, vous l'avez deviné sans peine, c'est Marcellin Bonamie. Au milieu de cette nombreuse et pétulante jeunesse, il se fait vite remarquer par son assiduité au travail, par son respect de la discipline et le sérieux de son maintien. Ses Maîtres sont frappés de ses progrès, plus frappés encore des pieuses tendances de son âme. A mesure qu'il avance, il justifie les bonnes impressions de ses débuts, de manière à permettre de discerner en lui le germe d'une vocation religieuse. Aux ouvertures qui lui sont faites à cet égard, son esprit réfléchi et déjà mûr donne volontiers une adhésion complète, touché qu'il est à son tour des merveilleux exemples d'abnégation qu'il a tous les jours sous les yeux. En 1814, nous le retrouvons au grand noviciat de Paris; en 1816, à dix-huit ans, il fait profession sous le nom de « Frère Raphaël ».

Il est profès! c'est-à-dire qu'il s'engage, qu'il se consacre, sous la bannière des Sacrés-Cœurs, comme un bon soldat du Christ Jésus, au sacrifice, à l'immolation constante de lui-même pour imiter de plus près le divin Modèle des chrétiens. Profès! c'est-à-dire que, par vœu, il entend devenir et être tout entier, intelligence et volonté, corps et âme, l'homme de Dieu et l'homme de ses frères. Il se dépouille pour mieux combattre, pour être plus vaillamment l'athlète, l'apôtre de l'Evangile!

Mais il n'abdique pas pour cela, il conserve au cœur ses affections de famille et son amour du sol natal, affections qui s'épurent au contact de la divine charité, sanctifiées qu'elles sont par la prédilection du Sauveur pour les siens, pour Jérusalem qui fait couler ses larmes, pour sa demeure de Nazareth qu'il a voulu transporter en terre chrétienne, à Lorette en Italie. Où qu'il soit envoyé par l'obéissance, missionnaire, professeur ou administrateur, dans les moments de relâché accordés à la nature, c'est Albas qui a le privilège d'attirer sa pensée, et dans Albas, c'est au foyer de la maison Salinié qu'il goûte un repos idéal. Sa correspondance en fait foi. Albas est vraiment le centre d'où son cœur rayonne à Rivière-Basse, à Floyras, à Latour, plus tard à Cambayrac: ce sont là ses points de repère et comme les quatre points cardinaux de ses souvenirs d'enfance. Cette suavité, cette tendre fidélité de notre prélat aux impressions de ses premières années, m'amènent, Messieurs, à lui appliquer, avec la différence voulue des situations, ces vers d'un sentiment exquis mis par Corneille dans la bouche de Sabine, l'épouse du jeune Horace:

« Mais ce nœud me tiendrait en esclave enchaînée,
« S'il m'empêchait de voir en quels lieux je suis née:
« Albe où j'ai commencé de respirer le jour,
« Albe, mon cher pays et mon premier amour!

II

Jusqu'ici, Messieurs, nous avons étudié, analysé en quelque sorte les éléments d'une riche nature. C'est un arbre de choix: Dieu l'a planté de sa main près d'un courant de grâces, dans un sol privilégié. L'heure est venue pour cet arbre de donner son fruit. Voici la vie active qui s'ouvre, elle dissipe ces contraintes de la timidité qui gênaient son élan. Désormais, l'allure est plus ferme, plus vive, mais accompagnée toujours de cette réserve, de cette modestie sincère qui donne au talent son charme et sa grâce, qui est aussi comme la pudeur de la vertu.

(A suivre).

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 22 juillet 1893. Gravures : Siam ; L'avis le Lutin, devant le Consulat de France, à Bangkok. — L'avis l'Inconstant, commandant Bory. — La canonnière la Comète, commandant Dartigue du Fournet. — Vues de la pagode royale à Bangkok. — Entrée de la pagode royale. — Plan de Bangkok. — Femmes en prière. — Une Bonzerie. — Flèches de la pagode du Boudah d'émeraude. — Fête des Laux. — Entrée d'un temple. — Cérémonie funèbre. — Portraits : L'amiral Humann, commandant de l'escadre de l'Indo-Chine. — M. Pavie, ministre de France à Bangkok. — Paris ; Les Ambassades : L'ambassade d'Angleterre ; Garden-Partie dans le jardin. — Le surtout de gala. — Le terrasse du côté du parc. — Cabinet de travail de l'ambassadeur. — Statue de Claude Chappe, inaugurée le 13 juillet. — Piscine municipale de la rue Rouvet. — Projets de reconstruction de l'Opéra-Comique. Projets de MM. Rauline, Esquié, Saint-Père.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Les ambassades : L'ambassade d'Angleterre, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Etudes illustrées : La piscine municipale, par Guy Tomel. — Les événements du Siam, par X. — Nouvelle en cours de publication : Véronique la Normande, par A. Laurent. — Explication de gravures, Echees, Rébus, Bibliographie, Revue comique, Monde scientifique, Choses et autres, etc. — En supplément : « Ce qu'elle voulait », roman par Pierre Maël, illustrations de Marold. Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 juillet 1893. — H. Astier : Benoîte la Jambede-Bois. — Victor Cherruliez : Le secret du précepteur. — Pierre Sales : Marquis de Trevenec (suite). — Camille Flammarion : Uranie. — Xavier de Montépin : Sa Majesté l'Argent (suite). — Daniel Riche : Mariages d'inclination (suite).

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1698^e livraison (22 juillet 1893). — Voyages aux trois Guyanes, par M. G. Verschuur (1792). Texte et dessins inédits. — Douze gravures de Bazin, Boudier, Jouas,

Berteault et de Bocher. — Chaque numéro, 50 cent.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1077^e livraison (17 juillet 1893). — Texte : A travers le Sahara, par G. Demage. — L'internat en médecine. — Les voyages merveilleux de Lazare Poban, par Eugène Mouton. — De New-York à Chicago. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le long jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION AUX Plages de la Bretagne

Le 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarneau, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Bicyclette à billes 80^f S'adresser à M. CAMPAGNAC (château du Bar, p. Puy-l'Évêque) Caisse d'emballage comprise

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Échappes pour mairies et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

PURGATIFS DÉPURATIFS... Exiger les Véritables... nom du Docteur FRANK... 1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 48 x 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service de l'habillement

Le 30 août 1893, à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Intendance militaire, corridor d'Arles (Hôtel des Invalides), à Paris, il sera procédé à l'adjudication publique, au rabais et sur soumissions cachetées, de l'entreprise de Confection des effets d'habillement et fourniture des effets de coiffure de grand équipement et de chaussure, nécessaires aux troupes de l'armée de terre, du 1^{er} janvier 1894 au 31 décembre 1899 et éventuellement au 31 décembre 1902.

Toutes les opérations relatives à l'adjudication seront effectuées par les soins d'une Commission spéciale, nommée par le Ministre de la Guerre et présidée par le Préfet de la Seine ou son délégué.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges, de l'instruction et de tous autres renseignements relatifs aux fournitures, dans les bureaux des Directeurs du service de l'Intendance, à Paris, à Lyon et au chef-lieu de chaque corps d'armée et de chacune des divisions de l'Algérie et de la brigade d'occupation de Tunisie.

Les personnes qui voudront concourir à l'adjudication devront faire parvenir, le 8 août 1893, avant quatre heures du soir, terme de rigueur, au sous-intendant militaire chargé du service de l'habillement à Paris, une demande d'admission accompagnée des pièces indiquées dans l'instruction sur le mode d'adjudication.

Paris, le 18 juillet 1893.

UNION DES OUVRIERS Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetières, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints Vitrierie en Faux bois Henri SÉGUY tous genres Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. : BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. F.-Garnier DREYFUS, député de la Seine. A. GUY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MUYATZ, conservateur de l'École des beaux-arts. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs H. LAMIRAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

ON DEMANDE

pour une Société de Prévoyance, des agents généraux bien posés pour chaque arrondissement non pourvu. Indemnité mensuelle 175 francs, et remises sur affaires. Situations analogues pour agents cantonaux. Ecrire avec références à M. de Montbressac, directeur, 5, rue St-Joseph, Paris.